

DÉLIBÉRATION **De la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire** **De l'Université Bretagne Sud**

SÉANCE du 26 novembre 2020

Délibération n° 68-2020 : SSI : Modifications des modalités de contrôle des connaissances 2020-2021 de formations de licences et de masters de l'UFR SSI

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence
Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle, complété par l'arrêté du 27 mai 2014
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de Master, modifié notamment par l'arrêté du 4 février 2014 relatif à la nomenclature des mentions du DNM.
Vu le Cadre National des Formations, modifié par l'arrêté du 30 juillet 2018
Vu l'arrêté du 21 juillet 2017 portant sur l'accréditation de l'établissement
Vu la délibération n° 38-2020 de la CFVU du 15/07/2020 relative aux modalités de contrôles de connaissances de la faculté SSI pour l'année universitaire 2020/21

L'UFR SSI présente au CFVU une demande de **modifications de MCC préalablement votées le 15/07/2020**, affectant les années de formation ci-après listées.

- *L2 mention Sciences pour l'Ingénieur, parcours Coursus Master en Ingénierie* = remplacement de l'UE 4 « Génie informatique, algorithmique » par l'UE CMI, comprenant de l'anglais scientifique et un projet de recherche
- *L3 mention Sciences pour l'Ingénieur, parcours Génie Mécanique et Matériaux* = changement de règle de calcul (coefficient dans une UE)
- *L3 mention Sciences de la Vie et de la Terre, parcours Techniques d'Analyses Chimiques et Biologiques* = remplacement de l'enseignement « Biomacromolécules » dans l'UEO 5 du S6 par « Microbiologie appliquée » ; quelques modifications dans la répartition des volumes horaires (CM/TD/TP) aux S5 et S6
- *Master mention Ingénierie des Systèmes Complexes, parcours Systèmes Embarqués, Systèmes Intégrés / Cyber-Sécurité des Systèmes Embarqués* : harmonisation de règles de calcul sur des enseignements communs aux 2 parcours SESI/CSSE, modification de la forme d'une UE projet (devenant théorique) en parcours SESI
- *M2 mention Ingénierie De Conception, parcours Génie Mécanique et Matériaux* = suppression au semestre 9 d'une UE (« Calcul de structures ») ; redistribution des 5 crédits sur les 5 autres UE restantes (qui passent à 6 ECTS chacune)
- *M2 mention Ingénierie De Conception, parcours Écoconception Polymères et Composites* = remplacement de 2 matières « Chemical ageing » et « Physical ageing » par « Ageing and degradation of polymers »

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire approuve les modifications des modalités de contrôle des connaissances 2020 2021 de formations de licences et de masters de l'UFR SSI.

Membres en exercice : **33** membres

Membres présents : 21

Membres représentés : 9

Suffrages exprimés : 30

Pour : 30

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Délibération adoptée

Visa de la Présidente

Virginie DUPONT

Présidence

Rue Armand Guillemot • BP 92116

56321 LORIENT Cedex

02 97 87 66 66

www.univ-ubs.fr

Université Bretagne Sud : Faculté droit, sciences économiques & gestion • Faculté lettres, langues, sciences humaines & sociales • Faculté Sciences & Sciences de l'Ingénieur • Ecole d'ingénieurs ENSIBS • IUT Lorient - Pontivy • IUT Vannes • 13 laboratoires de recherche.

Document(s) en annexe au présent extrait :
3.12 3.13_annexe_Récapitulatif MCC SSI CFVU novembre 2020

Extrait transmis au Recteur, Chancelier des Universités le :1/12/2020

Document mis en ligne le : 1/12/2020

Présidence

Rue Armand Guillemot • BP 92116
56321 LORIENT Cedex
02 97 87 66 66
www.univ-ubs.fr

Université Bretagne Sud : Faculté droit, sciences économiques & gestion • Faculté lettres, langues, sciences humaines & sociales • Faculté Sciences & Sciences de l'Ingénieur • Ecole d'ingénieurs ENSIBS • IUT Lorient - Pontivy • IUT Vannes • 13 laboratoires de recherche.